École maternelle Yves de Kerguelen, Briec

CONSEIL D'ECOLE du 17 octobre à 18h00.

Les enseignants: M. Leroy, M. Corre, Mme Simon, Mme Giovannangeli, Mme Hennebel, Mme Gschwendtner, Mme Evano
Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires: Mme Leducq
Responsable du pôle enfance-éducation : Mme Douget
Représentants des parents d'élèves élus: M. Castrec, M. Nicolas, Mme Le Bec, M. Pinot, M. Chossec, Mme Martinet.
ATSEM : Mme Thépault, Mme Toulc'hoat
Excusés: Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Mecreant

Ordre du jour:

- Présentation de l'école et effectifs
- Résultats des élections de parents d'élèves au Conseil d'école
- Vote du règlement intérieur
- PPMS et exercices incendie
- Les projets des classes
- Questions diverses

1. Présentation de l'école et effectifs

7 classes : 3 classes bilingues, 4 classes monolingues

Monolingue								Bilingue						
Mme Giovannangeli / Mme Le Berre		Mme Hennebel		Mme Gschwendtner		Mme Evano / Mme Le Berre		Mme Simon		M. Corre / Mme Garin		M. Leroy / M. Corre		
PS1	PS2	PS1	MS	PS2	GS	MS	GS	PS1	PS2	MS	GS	PS2	MS	GS
4	19	6	15	10	12	11	12	8	14	11	10	5	6	10
23		21		22		23		22		21		21		
89								64						
153														

A la même date, nous avions l'an passé, 93 élèves en monolingue et 56 élèves en bilingue (149 élèves au total).

Chaque classe bénéficie d'une ATSEM à temps plein.

La formation breton de Mme Le Bris (ATSEM dans la classe de Mme Simon) prendra fin le 28 novembre. Mme Fiquemo et Mme Ollivier seront également formées.
En formation tous les jeudis, Mme Le Bris est remplacée uniquement le matin. L'équipe éducative demande s'il est possible qu'elle le soit toute la journée. Si ce n'est pas faisable, Mme Thépault (ATSEM dans la classe de Mme Evano) sera affectée à la classe de Mme Simon le jeudi après-midi.

2. Résultats des élections des parents d'élèves au Conseil d'école

Taux de participation de 42,51% (42,35 % l'an passé).
Nous avons désormais la possibilité de faire un vote par correspondance uniquement. Nous avons fait ce choix cette année.
Remerciements aux parents élus qui s'investissent dans la vie de l'école.
Titulaires : M. Castrec, M. Nicolas, Mme Le Bec, M. Mecreant, M. Pinot, M. Chossec, Mme Martinet.
Il n'y a pas de suppléant cette année.

Date des prochains conseils d'école :
- jeudi 12 mars à 18h00
- jeudi 18 juin à 18h00

3. Vote du règlement intérieur

- L'instruction des enfants dès l'âge de trois étant devenue obligatoire nous avons revu le règlement intérieur de l'école.

Voici les passages modifiés :
« L'instruction étant obligatoire pour les enfants français et étrangers des deux sexes à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans, tous les enfants concernés doivent pouvoir être admis à l'école. »
« En application de l'article L. 131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître à la directrice d'école les motifs de cette absence ; celle-ci vérifie la légitimité du motif invoqué au regard des indications de ce même article. Au-delà, les situations sont appréciées par l'Inspecteur de l'Education Nationale. A partir de 4 demi-journées non justifiées sur un mois filé, l'équipe éducative devra constituer un dossier qu'il communiquera à l'Inspectrice d'Académie. »

Pour les PS1, deux rentrées sont possibles, en septembre ou en janvier, l'école ne propose pas de journée d'adaptation en fin d'année scolaire. Les PS1 sont acceptés à l'école si l'enfant est prêt et si les effectifs des classes le permettent.

- Un autre point sur la présence des bonbons à l'école est à voir . Nous avons souhaité uniformiser les pratiques de l'école et le faire paraître dans le règlement.

«Les bonbons sont interdits à l'école notamment pour les anniversaires.

- Suite à l'essai du port du casque sur les cycles l'an passé, nous souhaitons le rendre obligatoire pour tous dans l'école.

« Le port du casque est obligatoire lors de l'utilisation des vélos et autres cycles. »

Le règlement est adopté à l'unanimité.

3. PPMS et exercices incendie

Le premier exercice incendie a eu lieu le 24 septembre 2019. Tous les élèves ont été avertis de l'exercice. Lors du prochain exercice, seules les directrices seront informées.

Il est important de veiller à laisser les portes coupe-feu fermées.
Certaines familles ont pu rencontrer des difficultés avec les portes coupe-feu car elles se referment assez violemment. Un affichage sera mis en place pour prévenir.

Des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) auront lieu au cours de l'année :
- PPMS risques majeurs avec confinement dans la salle de sieste pour le bâtiment maternelle et la salle de classe de M. Corre dans l'extension.
- PPMS attentat / intrusion : exfiltration à privilégier (sous forme de jeu).

Des talkies walkies sont intallés dans les classes afin de pouvoir communiquer en cas de danger.
Si un risque majeur devait avoir lieu. Les portes de l'école resteraient fermées en attendant la fin de l'alerte. Les familles ne pourraient pas venir chercher leur enfant et devraient restées elles-même calfeutrées. Une information sera transmise aux parents concernant la marche à suivre lors d'un risque majeur.

3. Les projets des classes

- Piscine financée par la commune
- Spectacle financé par la commune
- Médiathèque 1 fois par période
- Chorale GS : nous envisageons une représentation devant les parents pour Noël
- Sortie Noël à Trevarez pour 6 classes
- 20 euros / enfant avec l'APE → sorties pour les classes en fonction de leurs projets
- Spectacle Ti Ar Vro pour les classes bilingues
- Téléthon : œuvre sur le thème de la hauteur

3. Questions diverses

- Possibilité d'avoir un conteneur poubelle jaune à l'école ? La mairie va se renseigner auprès de la communauté de communes.
- La porte coupe-feu se referme violemment, prévoir un affichage pour avertir les usagers.
- Demande de filtre thermique pour les classes situées Sud.
- L'APE demande comment sont financés les petits achats de classe (ex : ingrédients). Généralement, nous demandons à l'APE de financer ces achats. Nous ne pouvons pas le faire sur le budget mairie.

La directrice

EVANO Anaïs

La secrétaire :

GIOVANNANGELI Marielle